

Le féminisme japonais et les normes de la famille – à travers le cas des mères non mariées

–

Les féministes japonaises n'ont cessé de questionner les normes familiales dès la première vague du féminisme de l'ère Taishô (1911-1926). Depuis trois décennies, les mariages tardifs, la dénatalité, le nombre croissant de célibataires et l'augmentation des divorces sont des évolutions que le Japon connaît comme d'autres pays industrialisés. Cependant, la norme maritale résiste à ces tendances.

Au Japon, les enfants nés hors mariage sont encore aujourd'hui considérés comme « illégitimes ». La proportion de naissances hors mariage demeure extrêmement faible : 2,2 % en 2011. Néanmoins, en septembre 2013, la grande chambre de la Cour suprême a jugé pour la première fois que la différenciation du droit de succession entre enfant « légitime » et « illégitime » se heurtait aux principes de la Constitution qui assure l'égalité devant la loi. Ce progrès est imputable aux mouvements féministes luttant contre la discrimination faite aux enfants nés hors mariage et à leurs mères. Il s'agit ici de retracer le parcours de ces féministes, et comment leurs nombreuses mobilisations depuis des années 70 ont permis enfin aujourd'hui d'attirer l'attention de la population japonaise sur cette question. Toutefois, encore aujourd'hui, ces mouvements féministes font face à des contestations car ils s'opposent au point de vue des conservateurs selon lequel « accepter l'enfant né hors mariage comme égal à l'enfant né de parents mariés détruira la famille japonaise ». Cette vision constituant une barrière à laquelle se heurtent des féministes japonaises persisterait-elle ?